

que possible, de parler de cette question depuis que je suis membre de cette Chambre. Ce fut là une question brûlante et il était préférable de la faire sortir de la sphère où s'agitent les partis politiques, et je me suis efforcé d'agir dans ce sens, autant que possible. Cependant nous ne pouvons oublier dans quelles circonstances cette question a surgi et les griefs de la minorité. J'ai cru de mon devoir de rappeler au gouvernement que les promesses qu'il a faites au sujet de la restitution des droits de la minorité n'ont pas été remplies, et nous aimerions savoir quelles sont les intentions de l'administration à cet égard. Il se fait tard, M. l'Orateur, je vois le très honorable premier ministre qui fronce le sourcil en me regardant.

Le PREMIER MINISTRE : Non, qui sourit doucement.

M. CASGRAIN : Que sont devenus ses moyens de conciliation ?

M. MONK. Quant à moi, je me contenterai de dire que, si le gouvernement présente des mesures empreintes d'un véritable esprit de justice, n'ayant pas pour objet de servir des fins politiques et tendant à maintenir un juste équilibre entre nos recettes et nos dépenses, je suis des plus désireux de lui donner mon appui.

M. STENSON : Je propose l'ajournement du débat.

La motion est adoptée.

Le PREMIER MINISTRE : Je propose que la séance soit levée.

La motion est adoptée et la séance est levée à 11.25 p.m.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Jeu'di, le 23 mars 899.

heures.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois
PRIÈRE.

RAPPORT.

Rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux.—(M. Blair).

ADRESSE EN REPONSE AU DISCOURS DU TRONE.

La chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bell (Prince) pour qu'une adresse soit votée à son Excellence, le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session.

M. STENSON : N'eût été le regrettable incident qui a eu lieu ici l'autre soir, je n'aurais pas pris part au débat : Je laissais aux honorables membres de la Chambre qui sont plus vieux et plus expérimentés que moi, le soin de faire la discussion.

Mais lorsque je vois commettre ou tenter de commettre une injustice, soit envers un ami, soit envers un adversaire, je ne puis rester spectateur muet et impassible. J'estime que l'on a tenté d'accuser injustement mon honorable ami du comté de Gaspé (M. Lemieux). Permettez-moi de faire observer d'abord que c'est avec peine que j'ai vu l'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron), un vétéran de la politique et un ancien orateur-suppléant, interrompre plusieurs fois l'honorable député de Gaspé parce que ce dernier, parlant une langue qui n'est pas la sienne par pure courtoisie à l'égard de la majorité des membres de cette Chambre, consultait son manuscrit ou ses notes. L'honorable député de Gaspé n'a pas besoin de faveur quand il parle sa langue maternelle ; mais lorsque, pour la première fois, il parle ici la langue anglaise, je crois que c'est un manque de courtoisie de la part d'un vétéran de la politique que de l'interrompre et de vouloir le troubler. C'est avec plaisir, cependant, que j'ai constaté que pas un membre anglais de cette Chambre n'a fait une semblable objection, et que, de tous les membres canadiens-français de cette Chambre, le député de Beauharnois est le seul qui se soit plaint. Je crois que la leçon lui profitera et qu'à l'avenir il n'interrompra plus ses collègues, surtout les jeunes membres de cette Chambre.

Mais un incident plus regrettable a eu lieu lorsque l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk) a accusé mon honorable ami, le député de Gaspé, d'avoir tenu un langage qu'on ne peut loyalement lui prêter. J'étais présent à l'assemblée que l'on a mentionnée ; j'ai entendu tout ce qu'a dit l'honorable député de Gaspé, et, sans fanfanterie, je crois pouvoir affirmer que je sais le français aussi bien que l'honorable député de Jacques-Cartier. Celui-ci a accusé son collègue (M. Lemieux) d'avoir soulevé des préjugés de race et de religion au profit du candidat libéral dans le comté de Bagot " parce que le chef du parti libéral était Canadien-français et catholique, tandis que le chef du parti conservateur était protestant." Je n'accuserai pas l'honorable député de Jacques-Cartier d'avoir sciemment dénaturé les paroles de mon honorable ami, mais je comprends pourquoi il n'a pas pu saisir la signification, car l'épreuve a été trop grande pour lui et, lorsqu'il s'est vu face à face avec la défaite, dans le vieux comté conservateur de Bagot qui n'avait pas élu un libéral depuis de longues années, le sens auriculaire lui a fait défaut. Voilà la seule cause qui l'a empêché de comprendre la signification des paroles de mon honorable